

ADOPTION

**RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
(EXERCICE FINANCIER 2021)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le 7 décembre 2020 à 19 h, en visioconférence et en webdiffusion, le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021) sera adopté, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Montréal, le 23 novembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent